

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 203

présenté par  
M. Carrez, Rapporteur général  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 47 QUATER**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Après le *e* du 1° de l'article 1464 A du code général des impôts, il est inséré un *f* ainsi rédigé :

« *f*) Les spectacles musicaux et de variétés. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.